Année académique 2018 - 2019 Catégorie Sociale

# Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

**HELHa Campus Montignies (HD)** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

**HELHa Louvain-la-Neuve** Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 14 Droit social | | | |
|---|---|---|---|
| Code | SOAS2B14AS | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 5 C | Volume horaire | 60 h |
| Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE | HELHa Campus Mons<br>**Christophe BEDORET** (christophe.bedoret@helha.be)<br>Stéphane HAUTENAUVE (stephane.hautenauve@helha.be)<br>HELHa Campus Montignies<br>**Laurence MARKEY** (laurence.markey@helha.be)<br>Laura BERTRAND (laura.bertrand@helha.be)<br>Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be)<br>HELHa Campus Montignies (HD)<br>**Laurence MARKEY** (laurence.markey@helha.be)<br>Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be)<br>HELHa Louvain-la-Neuve<br>**Laura BERTRAND** (laura.bertrand@helha.be)<br>Sophie HUBERT (sophie.hubert@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 50 | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | | bachelier / niveau 6 du CFC | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

## 2. Présentation

### *Introduction*

Cette unité d'enseignement contribue à la compréhension du contexte socio-économique, historique et politique dans lequel s'inscrit le droit social afin de cerner les enjeux liés à la protection sociale. A ce titre, elle outille le futur assistant social en tant que garant des droits individuels et collectifs. Elle comporte deux volets, sécurité sociale et droit du travail.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e)e Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

### *Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)*

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

### *Acquis d'apprentissage visés*

I. Connaitre les mécanismes de couverture et de protection sociale
II. Cerner les droits et obligations de tout travailleur et assuré social
III. Trouver des réponses et proposer des solutions dans le cadre de situations concrètes

### *Liens avec d'autres UE*

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOAS2B14ASA Droit social 60 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS2B14ASA Droit social 50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### *Dispositions complémentaires relatives à l'UE*

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 5/60 du Bloc 2.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019 Catégorie Sociale

# Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Droit social | | | |
|---|---|---|---|
| Code | 7_SOAS2B14ASA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 5 C | Volume horaire | 60 h |
| Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants | **Christophe BEDORET** (christophe.bedoret@helha.be)<br>Stéphane HAUTENAUVE (stephane.hautenauve@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 50 | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

## 2. Présentation

### *Introduction*

Le droit social comporte deux volets : le droit du travail (travailleurs salariés, indépendants, statutaires ; relations individuelles et collectives entre les employeurs et les travailleurs salariés) et le droit de la sécurité sociale (soins de santé et indemnités, chômage, pension, allocations familiales, allocations d'handicapé, revenu d'intégration sociale et aide sociale, accidents du travail et maladies professionnelles, etc.).

Les enjeux liés à la protection sociale s'inscrivent dans un contexte socio-économique, historique et politique.

Les droits sont conditionnés et contrebalancés par un certain nombre d'obligations, tant pour les travailleurs que pour les assurés sociaux.

Les procédures, tant sur plan administratif que judiciaire, sont complexes.

Les systèmes de sécurité sociale sont entremêlés.

L'assistant social, en tant que professionnel de l'action sociale, remplit un rôle majeur, en faveur d'un public fragilisé, dans l'« accès » au droit social.

### *Objectifs / Acquis d'apprentissage*

Les concepts du droit du travail doivent être compris et être manipulés par l'étudiant.

L'étudiant doit identifier les institutions qui forment le système de sécurité sociale en Belgique, ainsi que les articulations au sein des différents régimes de sécurité sociale (avantages, conditions, procédures, ...).

## 3. Description des activités d'apprentissage

### *Contenu*

*1ère partie - Droit du travail* :

Le cours s'articule autour des points suivants :

1. Introduction : travailleurs ; normes ; juridictions et administrations ;
2. Notion de contrat de travail : éléments constitutifs ; preuve ; effets ;
3. Types de contrat de travail : CDI, CDD, etc. ;
4. Exécution du contrat de travail : obligations ; bien-être ; harcèlement ; sanctions civiles et pénales ;
5. Dissolution du contrat de travail

    - modes de rupture du droit commun ;
    - congé moyennant préavis ;

- congé pour motif grave ;
- congé abusif - licenciement manifestement déraisonnable ;
- acte équipollent à rupture ;
- documents sociaux, outplacement, etc. ;

6. Suspension du contrat de travail : congé de maternité, congé-éducation, crédit-temps, etc. ;
7. Questions spéciales de droit individuel :

- droit aux allocations de chômage ;
- droit au revenu d'intégration sociale et à l'aide sociale (CPAS) ;
- secret professionnel, etc. ;

8. Questions spéciales de droit collectif :

- comité pour la prévention et la protection au travail ;
- conseil d'entreprise ;
- délégation syndicale ;
- grève.

*2ème partie - Droit de la sécurité sociale :*

Assurance soins de santé et indemnités, pension, allocations familiales, allocations d'handicapé, assurance accidents du travail, maladies professionnelles.

### *Démarches d'apprentissage*

o Enseignement de type magistral
o Exercices : examen de documents, résolution de cas pratiques

### *Dispositifs d'aide à la réussite*

Questions/réponses durant le cours.

### *Ouvrages de référence*

« Droit du travail » (W. VAN EECKHOUTTE et V. NEUPREZ, Kluwer)
« Eléments de droit du travail » (A.-V. MICHAUX, Larcier)
« Droit de la sécurité sociale » (J.-F. FUNCK, Larcier)

### *Supports*

Note de cours ;

Documents relatifs au droit social (loi, convention collective de travail, contrat de travail, règlement de travail, fiche de salaire, lettre de licenciement, formulaire C4, citation en justice, plainte, jugement, article de presse, décision administrative, etc.)

## 4. Modalités d'évaluation

### *Principe*

Est matière d'examen tout (et uniquement) ce qui est évoqué et développé au cours.

*1ère partie - Droit du travail :*
examen écrit en juin et examen oral en septembre ;

*2ème partie - Droit de la sécurité sociale* :
examen oral en juin et en septembre.

NB: Pour les étudiants en crédit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours.

**Pondérations**

La note de cette activité d'apprentissage représente une pondération de 5/60 du Bloc 2.

Droit du travail : 2/5ème de la note. Droit de la sécurité sociale : 3/5ème de la note.

Il s'agit d'une épreuve d'évaluation intégrante et absorbante, c'est-à-dire qu'il faut avoir présenté les deux parties de l'AA 'Droit social' pour que la moyenne pondérée puisse être réalisée. Et donc, en cas de mention CM, ML, PP, PR, Z ou FR dans une des deux parties, la mention dont question sera la note portée à l'activité d'apprentissage.

## *Pondérations*

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | Exe + Exo | 40%/60% | Exo | 40%/60% |

Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

## *Dispositions complémentaires*

voir la règlementation générale des examens.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).